



Etat des lieux de sortie

Par MT44

Bonjour,

Ma soeur a quitté son appart avant le confinement. Son état des lieux a été avancé sur la demande de l'agence immobilière pour qu'elle se fasse le jour du confinement le 17 mars. Elle était alors en plein nettoyage, et il ne lui restait qu'a repeindre des mur dans lequel elle avait fait des petits trous pour accrocher des tableaux (tout avait été rebouché). L'état des lieux ayant été avancé, elle n'a pas pu le faire.

Elle avait convenu de faire la peinture dès que le confinement serait levé avec l'agent immobilier, cependant, elle ne pensait pas qu'il allait durer aussi longtemps et que des nouveaux locataires seraient alors en place à ce moment là. Aujourd'hui, la propriétaire lui demande de faire les peintures pour récupérer sa caution.

Est ce qu'elle doit vraiment y aller sachant que des personnes vivent dans l'appartement ? ou bien, comme je l'imagine, la propriétaire doit déduire de sa caution les travaux de peinture.

De plus la propriétaire voudrait qu'elle repeigne des plafonds dont la peinture s'écaillait (salle de bain et toilette). Mais il me semble qu'il s'agit de l'usure normale et qu'elle n'a pas à faire ces peintures.

Est-ce que quelqu'un pourrait m'éclairer sur ces sujets svp ?

Merci d'avance